Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 9 juin 2023

# Les Impôts préviennent les propriétaires gardois de piscine non-déclarée

La DGFIP (Direction générale des Finances publiques) vient d'adresser aux propriétaires de piscines détectées et non déclarées au service des impôts fonciers du département du Gard un courriel (ou un courrier pour les usagers non internautes), pour les inviter à régulariser leur situation.

**30 jours pour se mettre en règle**

Ces derniers doivent, dans les 30 jours suivant la réception de ce message, déclarer en ligne leur piscine via le service 'Gérer mes biens immobiliers', au sein de leur espace 'particulier' accessible sur le site sécurisé impots.gouv.fr.

« Au sein du service 'Biens immobiliers', ils accèdent à la liste de leurs locaux, et celui correspondant à la piscine détectée porte une pastille 'déclaration foncière attendue', explique les services de la DGFIP 30. Il convient d'indiquer les éléments d'imposition de leur piscine (date d'achèvement, caractéristiques de la piscine, surface du bassin). Pour faciliter l'accomplissement de cette obligation déclarative, une vidéo de

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 9 juin 2023

présentation de la démarche en ligne est accessible à partir du lien : https://www.impots.gouv.fr/actualite/generalisation-du-foncier-innovant. »

**Comment faire pour ceux qui n'ont pas accès à Internet ?**
« Pour les personnes n'ayant pas d'accès à internet, la démarche peut être accomplie par voie papier en complétant et en renvoyant le formulaire n° 6650-H1 (le formulaire papier est
disponible sur demande dans les services de la DGFIP ou dans les espaces France services). En cas de réclamation ou de demande de précision concernant le courriel ou courrier reçu, la DDFiP du Gard invite les usagers à privilégier leur espace sécurisé sur impots.gouv pour poser leur question. Il n'est pas utile de se déplacer. Ils recevront une réponse à leur question dans les meilleurs délais », précise l'administration fiscale.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !